005-240500439-20240717-2024AJMP_171-CC Reçu le 17/07/2024



Décision du Président n° 2024 AJMP 171

Thème: Commande publique

Objet : Avenant n°1 au marché d'étude de programmation pour la réhabilitation d'un pôle socio culturel.

Pôle: Ressources

Contexte:

Par notification du 11 avril 2023, la Communauté de Communes du Briançonnais a attribué à la Société PREMICES, Mandataire du groupement d'entreprises PREMICES/DM ARCHITECTE / ESSOR INGENIERIE le marché de prestations intellectuelles pour la réhabilitation d'un pôle socio culturel 35-37 rue Pasteur à Briançon (05100).

En cours d'exécution, des études supplémentaires portant sur des modifications du scenario retenu et une mise à jour du programme technique détaillé ont été demandées au titulaire du marché par le maître d'ouvrage.

Ces prestations supplémentaires sont valorisées à hauteur de 4 200 € HT (soit 5 040 €TTC) par le titulaire du marché.

Le présent avenant a ainsi pour objet l'intégration de ces études supplémentaires au marché initial.

Ceci exposé:

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Brianconnais,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10;

VU l'article L. 2194-2 du Code de la commande publique relatif aux modifications des marchés publics ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020, donnant délégation au Président, notamment pour prendre toutes décisions relatives aux marchés de fournitures et services d'un montant inférieur au seuil européen, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU la décision du Président n°2023 AJMP 40 du 31/03/2023 attribuant le marché de prestations intellectuelles pour la réhabilitation d'un pôle socio culturel 35-37 rue Pasteur à Briançon au groupement d'entreprises PREMICES (mandataire)/DM ARCHITECTE/ESSOR INGENIERIE;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'exécution des études, la nécessité est apparue de procéder à des prestations supplémentaires, ayant une incidence financière sur le montant initial du

marché;

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer par voie d'avenant la modification des prestations du marché attribué au groupement d'entreprises PREMICES (mandataire)/DM ARCHITECTE/ ESSOR

INGENIERIE;

005-240500439-20240717-2024AJMP_171-CC Reçu le 17/07/2024

MUNE

Département des

DÉCIDE

ARTICLE 1:

D'approuver le présent avenant n°1 ayant une incidence financière en plus-value de 4 200,00 € HT soit 5 040,00 € TTC au marché de prestations intellectuelles pour la réhabilitation d'un pôle socio culturel 35-37 rue Pasteur à Briançon (05100), dont le titulaire est le groupement d'entreprises PREMICES/DM ARCHITECTE/ ESSOR INGENIERIE PREMICES, et pour lequel le mandataire est la Société PREMICES représentée par Madame Carine BUNEL, sise 626 Chemin des Impiniers, 06220 VALLAURIS (SIRET 903 582 195 00017).

ARTICLE 2:

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

1 7 JUIL, 2024

Arnaud MURGIA

régiden

17 JUIL, 2024

Date de publication:

Décision transmise en Préfecture :

1 7 JUIL, 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

005-240500439-20240717-2024AJMP_171-CC Reçu le 17/07/2024



Acte modificatif n°1 au marché de prestations intellectuelles

ETUDES POUR LA REHABILITATION DU POLE SOCIO CULTUREL

35-37 RUE PASTEUR A BRIANÇON

ENTRE:

Le Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à Briançon (05100)

<u>ET</u> :

Le groupement d'entreprises PREMICES/DM ARCHITECTURE/ESSOR INGENIERIE dont le mandataire est la SAS PREMICES sise chemin des Impiniers, 06220 VALLAURIS SIRET : (903 582 195 00017)

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

A -Renseignements relatifs av marché

Objet du marché : études pour la réhabilitation du pôle socio culturel 35-37 rue Pasteur 05100 BRIANÇON

Notifié le: 11 avril 2023

B - Objet de l'avenant

En cours d'exécution, des études supplémentaires portant sur des modifications du scenario retenu et une mise à jour du programme technique détaillé ont été demandées au titulaire du marché par le maître d'ouvrage.

Ces prestations supplémentaires sont valorisées à hauteur de 4 200,00 € HT soit 5 040,00 € TTC par le titulaire du marché.

Le présent avenant a donc pour objet :

- d'arrêter le prix des prestations supplémentaires devenues nécessaires et non prévues au marché initial et, ne pouvant être techniquement ou économiquement séparées du marché initial,
- de modifier en conséquence le montant global du marché.

005-240500439-20240717-2024AJMP_171-CC Reçu le 17/07/2024

C - Incidence financière de l'avenant

Les études supplémentaires portent sur le motif suivant :

 Prestations supplémentaires devenues nécessaires suite modification du projet et du programme technique (fusion des programmes)

Les montants du marché sont modifiés comme suit : (taux de TVA en vigueur à la date de signature du marché : 20 %)

Montant total initial du marché (TF+TO): 58 050,00 \in HT soit 69 660,00 \in TTC Montant prestations supplémentaires : 4 200,00 \in HT soit 5 040,00 \in TTC Montant total du marché après avenant n°1 : 62 250,00 \in HT soit 74 700,00 \in TTC

Evolution en pourcentage du marché initial après avenant n°1: + 7,24 %

Les modifications financières seront imputées au titulaire du marché.

D - Autres clauses du marché

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

E - Signatures

A, Briançon le, 17 juillet 2024

L'entreprise titulaire du marché Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » Le représentant tégal du pouvoir adjudicateur

e Président

SAS PREMICES
Carine BUNEL

Arnaud MURGIA

Notifié au titulaire le :